

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à procéder à votre inscription en tant que membre de l'Association des responsables de la gestion des plaintes (ARGP).

À ce titre, nous vous présentons notre Plan d'action 2022-2024 qui s'étalera sur 2 ans et se vivra sous le thème : « **Destination satisfaction : un parcours de collaborations** » ainsi que notre calendrier des activités pour la prochaine année.

Au cours des deux dernières années, afin de s'adapter au contexte, nos activités vous ont été offertes exclusivement en mode virtuel. Quoique nous planifions poursuivre principalement de cette façon, si l'occasion se présente, il se pourrait que des activités se tiennent en présentiel.

C'est par le biais de partages de connaissances, de bonnes pratiques et d'activités de développement que notre communauté s'enrichit. Soucieuse de vous soutenir et de répondre à vos intérêts, l'ARGP évolue **avec** vous!

En espérant vous compter parmi nos membres 2022-2023, nous vous rappelons que votre adhésion est valable pour 12 mois du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars et vous procure des privilèges ainsi que des tarifs avantageux aux activités qui vous seront proposées.

Transmettez-nous votre formulaire d'adhésion complété **d'ici le 15 avril prochain**.

Merci pour le soutien continu à votre Association.

Pour le conseil d'administration,

Nathalie Therrien, Présidente

Votre souhaitez inviter des gens à joindre l'ARGP? Nous vous invitons à les diriger sur notre site web à la section « **Devenez membre** » ou à leur transférer le présent courriel.